

SAS GEG Source d'Energies au capital de 2 897 538 euros
8 place Robert Schuman
CS 20183 38042 Grenoble Cedex 9
monagence.geg.fr

RCS : Grenoble 321 213 225 - SIRET : 32121322500048
N° de TVA Intracomm. : FR 74 321 213 225 - NAF : 3514Z



facture d'électricité

Amel
2023

Dépannage 24h/24 - 7j/7
numéro d'urgence : 04 50 58 01 44
réf ext : 143E

Contact : votre conseiller commercial
tél : 04 76 84 38 11 fax : 04 76 84 36 51
du lundi au vendredi de 8h10 à 17h
courriel : gestionom@geg.fr

Votre référence à rappeler : 264 712

X 1/1 50/10/135/131 05AA6615613N3TF 1 FTF FTF

SAS MALOUVIS
479 RUE GEN JACQUES DE MONTFORT
74700 SALLANCHES



contrat n° 831404

client titulaire	SAS MALOUVIS
espace de livraison	479 Rue Gen Jacques de Montfort SALLANCHES
offre	OM - C1/C3 avec acheminement
service fourniture	prix personnalisé 5 postes
service accès au réseau	ADT 5 postes PF CU
puissances souscrites	P : 130 kW HPH : 130 kW HCH : 240 kW HPE : 240 kW HCE : 240 kW
type de compteur	sans objet
date d'échéance	31/12/2023
puissance réduite	234,84 kW

COMPTABILISÉ

VERIFIÉ

facture n° 1594172S du 25/05/2023

électricité du 01/04/2023 au 01/05/2023 : 38 660 kWh
calculés sur la base d'index relevés
puissance maximale atteinte : 124 kW (détails au verso)

sous-total accès au réseau	658,52 €
sous-total fourniture	5 444,61 €
total HT 6064	6 103,13 €
TVA	1 233,26 €
autres taxes	63,16 €

total TTC 7 399,55 €

379

Ce montant sera prélevé à partir du 09/06/2023
FACTURE PAYÉE

LE PAR CHEQUE
EUR BANQUE TRAITE

Date approximative de la prochaine facture ... 01/06/2023

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : SARL MALOUVIS

Référence Mandat : 227079

IBAN (RIB International) : FR76 1810 6000 2192 9441 2405 039

BIC : AGRIFRPP881

accès au réseau					
part fixe				€/ kW / an	montant en €
prime fixe du 1 avril 2023 au 30 avril 2023 (puissance réduite de 234,84 kW)				7,25	141,88
part variable				€/ kWh	montant en €
postes tarifaires	anciens Index <i>en italique si estimés</i>	nouveaux Index <i>en italique si estimés</i>	coefficients de lecture	consommations (kWh)	
du 01/04/2023 au 01/05/2023				compteur n° 33033496	
HPE				26 255	0,0135 354,44
HCE				12 405	0,0084 104,20
dépassements				€/ kW	montant en €
dépassements HPE			0 kW	0,2728	0,00
dépassements HCE			0 kW	0,2548	0,00
énergie réactive				€/ kWh	montant en €
du 01/04/2023 au 01/05/2023					
énergie réactive				7 620 kVarh	
prestations					montant en €
frais de gestion du 1 avril 2023 au 30 avril 2023					31,40
composante de comptage du 1 avril 2023 au 30 avril 2023					26,60
sous-total HT accès au réseau					658,52
fourniture					
part variable				€/ kWh	montant en €
HTA prix personnalisé HPE			26 255 kWh	0,03395	891,36
HTA prix personnalisé HCE			12 405 kWh	0,03395	421,15
capacité TH			38 660 kWh	0,010265	396,84
sous-total HT fourniture					5 444,61
prestations					montant en €
Montant indice spot 03-2023					3 735,26
sous-total HT prestations contrat unique					3 735,26
total HT					6 103,13
taxes et contributions			assiette	taux	montant en €
cspe			38 660	0,0005 €/ kWh	19,33
cta			199,88	21,93 %	43,83
tva			6 166,29	20,00 %	1 233,26
total TTC					7 399,55

communication

A noter :

CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) : calculée sur la part abonnement de l'acheminement. Elle est fixée par un arrêté ministériel et non par GEG.

CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) : s'applique sur les kWh consommés. Elle compense les charges liées aux missions de service public des fournisseurs (développement des énergies renouvelables, ...).

TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité) : s'applique sur les kWh consommés et varie selon la puissance souscrite. Elle est collectée et reversée aux départements et aux communes.

TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) : Payée sur les débits; PS ≤ 36 kVA, la TVA à 5,5% s'applique sur le montant de l'abonnement et la CTA. La TVA à 20% s'applique sur les consommations d'énergie, la CSPE et la TCFE. PS > 36 kVA, elle s'applique sur l'ensemble de la facture.

Les prix des services souscrits sont disponibles sur vos Conditions Particulières de Vente ou auprès de votre conseiller.

Tarifs de prestations du GRD : Sur Grenoble, Allevard et Montsapey, ils sont disponibles sur reseaux.geg.fr - En dehors de Grenoble, consultez www.enedis.fr (pour l'électricité) ou sur www.grdf.fr (pour le gaz).

Litiges et réclamations : vous pouvez contacter votre conseiller clientèle (coordonnées au recto de votre facture). Les parties s'efforceront de résoudre tout litige à l'amiable. Vous pouvez aussi saisir le médiateur de l'Énergie : www.energie-mediateur.fr

Informations consommateurs : tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics (tél. : 0 800 112 212 service et appel gratuit)

Dépannage 24h/24 - 7j/7
élec : 04 50 58 01 44
gaz : 0810 810 650
Coût d'un appel local

DECOLLETAGE MALOUVIS SARL
479 RUE DU GAL JACQUES DE MONTFORT
74700 SALLANCHES

Votre contact

Accueil clientèle - 04 50 58 01 44 - mail : clientele@rges.fr
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h45
le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h45

Votre référence à rappeler : 143

contrat n° 27738

client titulaire **DECOLLETAGE MALOUVIS SARL**
espace de livraison **MALOUVIS SARL**
479 rue du gal jacques de montfort
SALLANCHES

offre **expertise élec ARENH**
service fourniture **5 postes**
service accès au réseau **ADT 5 postes PF CU**
puissances souscrites **P : 130 kW**
HPH : 130 kW
HCH : 240 kW
HPE : 240 kW
HCE : 240 kW

puissance réduite **229,18 kW**

facture n° 214207 du 11/05/2022

électricité du 01/04/2022 au 01/05/2022 : 35 715 kWh
calculés sur la base d'index relevés
puissance maximale atteinte : 119 kW (détails au verso)

sous-total accès au réseau	-179,77 €
sous-total fourniture	4 863,38 €
total HT <i>60611</i>	4 683,61 €
TVA <i>124236,37</i>	946,87 €
autres taxes	50,76 €

total TTC *224* **5 681,24 €**

Ce montant sera prélevé à partir du 13/06/2022

Date approximative du prochain relevé 04/06/2022
Date approximative de la prochaine facture ... 08/06/2022

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : **SARL MALOUVIS**

Référence Mandat : **SLC7853**

IBAN (RIB International) : **FR76 1680 7000 7088 1296 0221 001**

BIC : **CCBPRPPGRE**

FACTURE PAYÉE

LE PAR **CHEQUE**
TRAITE

SUP BANQUE

accès au réseau

composantes fixes

	€/kW/an	montant en €
gestion du 1 avril 2022 au 30 avril 2022	369,60	30,80
comptage du 1 avril 2022 au 30 avril 2022	312,12	26,01
soutirage fixe du 1 avril 2022 au 30 avril 2022 (puissance réduite de 229,18 kW - 1 mois)	4,88	93,20

composante soutirage variable

postes tarifaires	anciens index en italique si estimés	nouveaux index en italique si estimés	coefficients de lecture	consommations (kWh)	€/kWh	montant en €
compteur n° 33033496						
du 01/04/2022 au 01/05/2022						
HPE	4 362 726	4 386 383	1	23 657		
HCE	3 754 330	3 765 368	1	11 038		
postes tarifaires	consommations au compteur (kWh)	pertes de transformation		consommations facturées (kWh)		
		pertes joule (kWh) (1,01 %)	nb d'heures			
			pertes fer (0,930 kW)			
HPE	23 657	239	416	387	0,0164	398,24
HCE	11 038	111	304	283	0,0101	115,46

autres composantes variables

	€/kW	montant en €
du 01/04/2022 au 01/05/2022		
tangente phi primaire	0,399	
énergie réactive non facturée	0 kVarh	
dépassements de puissance HPE	0 kW	0,1704
dépassements de puissance HCE	0 kW	0,144

prestations

	quantité	montant en €
versement quote-part ARENH+	1 unité	-843,48 €/unité

sous-total HT accès au réseau

-178,77

fourniture

	€/kWh	montant en €
HPE	0,11112	2 698,33
HCE	0,1797	2 054,33
capacité	0,0031	110,72

sous-total HT fourniture

4 863,38

total HT

4 684,61

taxes et contributions

	assiette	taux	montant en €
cspe	35 715	0,0005 €/kWh	17,86
cta	150,01	21,93 %	32,90
tva	4 734,37	20,00 %	946,87

total TTC

5 681,24

communication

- **cspe** : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette taxe est reversé aux services des douanes.
 - **cta (contribution tarifaire d'acheminement)** : s'applique aux éléments fixes de la part acheminement. Le produit de cette contribution est reversé à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.
 - **tva** : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la tice, la cspe et la cta.
- Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit au paiement de pénalités de retard et d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.
- L'ensemble des tarifs proposés est disponible à notre accueil clientèle.